

LE PERMIS DE FORMER

Compétences visées :

- Identifier les parcours de formation professionnelle par alternance dans le secteur HCR ;
- Intégrer l'alternant à son nouvel environnement professionnel ;
- Transmettre et évaluer les compétences professionnelles en situation de travail ;
- Initier au Droit Social : les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR.

Public visé :

- Cette formation s'adresse à toute personne identifiée comme tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur CHR.

Durée du programme :

- 14 heures

Prérequis :

- Maîtrise de l'outil informatique et bureautique ;
- Maîtrise de la langue française.

Tarif : 350€TTC

(Prise en charge possible, nous contacter pour plus d'informations.)

Modalités de financement : CPF, Plan de développement des compétences, France Travail, auto-financement

Modalités d'admission :

Auto-positionnement. Notre équipe de conseillers en formation reste disponible pour vous accompagner, n'hésitez à nous contacter.

Localisation et accessibilité :

Distanciel et/ou présentiel.

Nos locaux sont adaptés pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous pour échanger sur les modalités de suivi de la formation.

Méthodes pédagogiques :

Lors de la formation plusieurs méthodes et technique sont utilisées afin de mettre le stagiaire au cœur de son apprentissage dont il est acteur en permanence.

Une alternance des différentes méthodes active, démonstrative, interrogative et expositive est réalisée lors des animations de séquences de formation.

Les techniques utilisées sont : le travail de sous-groupe, mise en situation, jeux de rôle, étude de cas et brainstorming.

Modalités d'évaluation des acquis :

- Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire, étude de cas, quiz ;
- Test en fin de formation : QCM.

Programme :

Identifier les parcours de formation professionnelle par alternance dans le secteur HCR :

- Participer à l'information, l'orientation et l'articulation du parcours de l'alternant ;
- Permettre à l'alternant de tirer profit au maximum de l'alternance.

Intégrer l'alternant à son nouvel environnement professionnel :

- Créer les conditions d'une intégration professionnelle réussie dans l'entreprise, le métier et plus largement le secteur CHR ;
- Accompagner l'alternant dans la découverte du métier et dans la construction de son projet professionnel.

Transmettre et évaluer les compétences professionnelles en situation de travail :

- Organiser et réaliser le parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail ;
- Contribuer à l'évaluation des acquis professionnels de l'alternant tout au long du parcours de formation.

Initier au Droit Social : les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR ;

- Appliquer les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR.

Délais d'accès :

Entrées et sorties permanentes. Habituellement, les accès sont ouverts 24 heures ouvrées après la réception du dossier complet et la validation du financement.

Contactez-nous !

www.crc-formation.fr

04.94.88.58.59

contact@crc-formation.fr

245, avenue de l'université

Le nouveau parc St Clair

83160 LA-VALETTE-DU-VAR

 04.94.88.58.59

 contact@crc-formation.fr

 crc-formation.fr

N ° SIRET : 83015737600021

N ° ACTIVITÉ : 93830543283

Ne vaut pas agrément de l'Etat
(article L. 6352-12 du Code du Travail)

DÉCLARÉ DRAFF : 9303453962017

